

Département de SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

Canton de NANGIS

MAIRIE DE BANNOST-VILLEGAGNON

Tél. : 01.64.01.09.78 – Fax : 01.64.60.73.16

mairie@bannost-villegagnon.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 21 du 18 OCTOBRE 2016

Arrêté portant instauration d'une " zone 30 "

Le maire de la commune de BANNOST-VILLEGAGNON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique;
Considérant que, dans le croisement des rues de la Gare, de la Forêt, de Jouy et de la Fontaine à l'Ange,
l'instauration d'une " zone 30 " permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité de l'école, de l'église et du commerce rural;

ARRETE :

Article 1. A partir du 18 octobre 2016 Le carrefour des rues de la gare, de Jouy, de la forêt et de la fontaine à l'ange sera classée " Zone 30"

Article 2. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. M. le commandant de gendarmerie est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à **BANNOST-VILLEGAGNON,**

le **16 octobre 2016**

:

LE MAIRE : M.LEROY

